

Pour moi, cette question s'est posée sérieusement lorsque je me suis présenté à l'investiture de mon parti dans Nepean—Carleton. Certains de mes opposants appuyaient la peine capitale. Les membres de mon parti, après avoir pesé toutes les candidatures, m'ont choisi, sachant quelle était ma position sur la question.

Tout au cours de la campagne électorale de 1984, lors des débats entre les candidats des trois partis et aux centaines de portes où j'ai frappé, on m'a demandé ce que je pensais de la peine capitale. J'ai toujours répondu sincèrement et avec conviction que je n'étais pas partisan de la peine de mort.

Je veux vous dire également, madame la Présidente, que ma localité ne diffère pas d'une autre. D'après les très nombreuses lettres reçues, les appels téléphoniques et les questions posées aux réunions tenues à l'hôtel de ville, je présume que les citoyens de Nepean—Carleton partagent largement les sentiments des autres Canadiens.

En outre, un agent de police de ma localité a été tué depuis cinq ans et deux autres ont été grièvement blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Ces faits tendent à intensifier et accroître les préoccupations au sujet de la peine capitale.

Je dois dire à mes collègues que j'ai probablement fait sur la question plus de recherches, notamment sur le pouvoir de dissuasion et sur la vengeance, que sur n'importe quelle autre question depuis que je suis député. Quand je m'entretiens avec les partisans ou les adversaires de la peine capitale, je constate que leurs sentiments sont profondément ancrés, que les principes dont ils s'inspirent sont complexes, parfois contradictoires et parfois difficiles à comprendre. Toutefois, quelle que soit leur opinion, quand je m'entretiens avec mes électeurs, je constate qu'ils ont des préoccupations communes. Ils s'inquiètent vivement de la violence au sein de notre collectivité. Ils s'inquiètent beaucoup au sujet de notre système judiciaire et à propos des libérations conditionnelles. Ils s'inquiètent beaucoup aussi de la tension imposée aux agents de police.

Nous sommes tous d'accord, je crois, au sujet de la cause, mais nous ne le sommes pas au sujet de la solution.

Quand on examine qui commet les meurtres au Canada, nous constatons que 40 p. 100 d'entre eux sont commis par un membre de la famille ou une personne étroitement liée à la victime. De 70 à 80 p. 100 de tous les meurtres sont perpétrés par des personnes qui connaissent leurs victimes. Ces actes de violence sont parfois imputables à des personnes souffrant de troubles émotifs. Il s'agit parfois d'une réaction émotive, à la suite d'une querelle familiale, par exemple. Mais ce sont aussi parfois des actes préparés de longue main par des criminels endurcis qui ne craignent même pas de se faire arrêter. Il peut aussi s'agir d'une réaction de panique à l'occasion d'un autre délit.

• (1710)

Vus de près, plusieurs de ces crimes sont le fait de personnes qui ont grandi dans la misère. Ce sont des jeunes parmi les plus

démunis et les plus défavorisés de la société. Ils sont aux prises avec l'alcoolisme et la drogue. Il ne s'agit jamais de gens heureux.

Je vais vous raconter une histoire qui s'est produite dans ma jeunesse, en Nouvelle-Écosse. J'ai suivi dans les journaux cette affaire de meurtre qui a eu lieu dans une petite localité de cette province. On a trouvé l'assassin, et son procès a fait la manchette des journaux locaux. On aurait dit que tous les citoyens étaient devenus membres du jury. Or, le public était loin de faire l'unanimité. Partout dans cette région, dans les rues, les salles de danse, les tavernes, on pouvait entendre les opinions les plus diverses. Néanmoins, le vrai jury a reconnu la personne en question coupable de meurtre.

Le public a vivement réagi. Il y a eu des appels à la clémence. On espérait que le premier ministre ordonne une commutation de peine, mais en vain. Loin de se réjouir, la population en a été atterrée.

J'ai consacré énormément de temps à m'entretenir avec tous les ministres que j'ai pu trouver, qui étaient en fonction lors des dernières pendaisons publiques au Canada, les deux dernières ayant eu lieu en 1962. Bien entendu, je n'ai pas pu m'adresser à tous les ministres en cause. Mais j'ai demandé à ceux qui étaient en mesure de m'en parler quel genre de discussions avaient eu cours au cabinet à cette occasion. Je voulais savoir quels propos tenaient les ministres et le premier ministre. Ils m'ont tous dit, et je tiens à ce que mes collègues le sachent, que cette affaire leur était restée sur la conscience. Tous se souvenaient avec beaucoup de peine et de chagrin des moments vécus en 1962.

Suite à ces discussions, j'en suis venu à la conclusion que mon premier ministre ne devait jamais être mis dans une pareille situation. Que mes collègues ministres ne devaient être jamais non plus appelés à discuter de ce genre de chose. Je ne veux pas que les futurs premiers ministres et ministres aient à décider d'une question de vie et de mort, d'une question de bien et de mal. Je ne veux pas participer à une législation qui souscrit au rétablissement de la peine capitale.

Nous parlons d'une question qui dépasse largement la seule application de ce châtement. Nous parlons du genre de société que nous voulons avoir au Canada, du genre de milieu que nous voulons pour nos jeunes et pour nos petits-enfants. Voulons-nous une société violente? Voulons-nous récompenser la violence ou lutter contre elle par la violence? Je ne veux pas ce genre de société et je ne veux pas faire partie d'un Parlement qui fait cela. Je ne veux pas que le Canada soit associé à des pays comme l'Iran, l'Afrique du Sud, l'Arabie Saoudite ou l'U.R.S.S., et je pourrais en énumérer bien d'autres. Je veux édifier une société chaleureuse et généreuse. Je veux que les gens de l'extérieur nous voient sous un certain jour.